

1) Text unvollständig und z.T. zerstört.

Konzept, in franz. Sprache, stellenweise stark überarbeitet - AH 44, 99

58

1680 Mai 28., Zug

A

SCHREIBEN VON [STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN AN
[DEN GENERAL DES SUISSSES, FREDERIC] TANA, MARQUIS
[D'ENTRAGUES]

Von privater Seite sei ihm die Neuigkeit zugegangen, "*que Madame Royale [Marie - Jeanne - Baptiste de Savoie] avoit eu la bonté, par le grand appuy de V. Excellence, de conceder la lieutenance des ses gardes Suysses à mon fils le Cadet [Beat Jakob II. Zurlauben], dans l'estat comme mon fils l'aisné [Beat Kaspar Zurlauben, Landschreiber der Freien Aemter] a possédé iusque icy par la Grace de leurs A. Royalles [neben obgenannter Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie, der Regentin, noch deren Sohn, Herzog Viktor Amadeus II., gemeint] à Condition que cela ne se tire à consequence, et pas sans raison, puisque il est temps que mon dit fils l'aisné quitte la charge en ce pays, ou celle de Thurin, ce que depend de son choix, car les deux ensemble seront incompatibles. Et comme pour advouer franchement J'ay depuis peu remarqué en la Personne de Monsieur [Benoît II Cize] Le Marquis de Greisy, des desseins, et sentiments inegalles à cette Grace ottroyé, en tentant un autre Traité particulier en faveur d'un Troisieme [Gardefähnrich Gotttrau], et qu'il me tésmoignoit peu de complaisance, pour l'envoy d'une lettre à Votre Excellence que luy ay livrée du date du 23.^{me} May, J'ay iugé necessaire de donner advis de l'un et l'autre chose à Votre Excellence, et la prier tres humblement d'avoir la Constante bonté de me conserver, et aux miens sa grande Protection, et faire la grace de m'esclaircir du fond de l'affaire, affin que ie scache ensuite regler le reste entre mes fils, et m'acquitter des deues remerciemens, et debtes envers Madame Royale, et Votre Excellence ..."*

Kopie, in franz. Sprache - AH 44, 100